

ASSOCIATION ESPACE SOCIO-CULTUREL PAYS DE LA PIERRE

16 bis route de Vassieu
38390 MONTALIEU VERCIEU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE COMPTABLE DU 1ER JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019

AUDIT Pascal DREVET

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la région Rhône-Alpes et à la Compagnie Régionale de Grenoble

SASU au capital de 1000 Euros - RCS 789 848 702 - TVA : FR 48 789848702

7 rue de la Poste - 38170 Seyssinet-Pariset

Téléphone 04 38 21 01 41



ASSOCIATION ESPACE SOCIO-CULTUREL PAYS DE LA PIERRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019

SOMMAIRE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion

Fondement de l'opinion

Justification des appréciations

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association,
relatives aux comptes annuels

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

COMPTES ANNUELS

- bilan actif
- bilan passif
- compte de résultat de l'exercice
- annexe

ASSOCIATION ESPACE SOCIO-CULTUREL
PAYS DE LA PIERRE
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de l'association

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes annuels sont arrêtés le 13 mai 2020. Ils intègrent le fait que les comptes annuels 2019 ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles à cette date, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID – 19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les charges à payer et les produits à recevoir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Le lecteur voudra bien prendre connaissance du second paragraphe des règles et méthodes comptables de l'annexe.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents, sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association, relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association, à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Seyssinet-Pariset, le 13 mai 2020

Commissaire aux comptes
AUDIT Pascal DREVET

Président
Pascal DREVET

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line and a small flourish.

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2019 au 31/12/2019			Au 31/12/2018
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres	4 347	4 347		262
Immobilisations en cours				
Avances				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	46 380	45 242	1 137	2 141
Autres	61 712	47 483	14 230	21 793
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	4 000		4 000	6 100
TOTAL (I)	116 439	97 072	19 367	30 296
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Usagers et comptes rattachés	32 136		32 136	27 854
Autres	54 950		54 950	34 459
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	224 740		224 740	226 846
Charges constatées d'avance (2)	3 631		3 631	2 280
TOTAL (III)	315 456		315 456	291 439
Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL ACTIF (I à VI)	431 895	97 072	334 823	321 735
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à plus d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs net à réaliser :				
- Acceptés par les organes statutairement compétents				
- Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				



Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2019	
	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Fonds Propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	43 613	43 613
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	121 097	113 474
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	12 120	7 623
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
- Apports		
- Legs et donations		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	9 521	15 399
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires commodat		
TOTAL (I)	186 352	180 109
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions et fonds dédiés		
Provisions pour risques	32 185	25 000
Provisions pour charges	5 652	1 072
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources	1 000	
TOTAL (III)	38 837	26 072
Emprunts et dettes (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 269	18 370
Dettes fiscales et sociales	25 194	19 129
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 574	14 013
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	63 597	64 042
TOTAL (IV)	109 634	115 554
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL PASSIF (I à V)	334 823	321 735
(1) Dont à moins d'un an	109 634	115 554
(1) Dont à plus d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
ENGAGEMENTS DONNES		
Legs net à réaliser :		
- Acceptés par les organes statutairement compétents		
- Autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à payer		



Compte de résultat

Compte de résultat

	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services	271 711	246 936
Produits d'exploitation	271 711	246 936
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	160 060	118 739
Dons		150
Cotisations	9 749	11 073
Legs et Donations		
Produits liés à des financements réglementaires		
Autres produits	2 959	800
Reprises sur amortis., dépréciations, prov., transferts de charges	3 985	26 981
TOTAL (I)(1)	448 464	404 678
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock matières premières et autres appro.		
Autres achats et charges externes (2)	150 943	136 371
Impôts, taxes et versements assimilés	3 489	2 931
Salaires et traitements	215 011	177 985
Charges sociales	56 185	55 650
Dotations aux amortissements sur immobilisations	8 829	9 781
Dotations aux dépréciations des immobilisations		
Dotations aux dépréciations des l'actifs circulants		
Dotations aux provisions	4 580	
Autres charges	836	1 107
TOTAL (II)(3)	439 874	383 825
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	8 590	20 853
Excédent ou déficit transféré (III)		
Déficit ou excédent transféré (IV)		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (III - IV)		
Produits financiers		
Produits financiers de participation (4)		
Produits autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (4)		
Autres intérêts et produits assimilés (4)	104	108
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Différence positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL (V)	104	108
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et dépréciations		
Intérêts et charges assimilées (5)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements		
TOTAL (VI)		
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	104	108
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	8 694	20 961



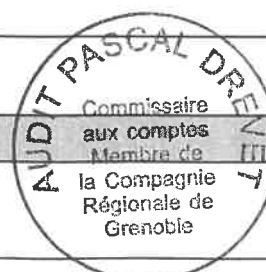
Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Produits Exceptionnels		
Sur opérations de gestion	6 630	8 085
Sur opérations en capital	5 878	4 740
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)	12 508	12 825
Charges Exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	874	1 139
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	7 185	25 000
TOTAL (VIII)	8 059	26 139
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	4 449	-13 314
Impôts sur les bénéfices (IX)	23	24
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (X)		
Engagements à réaliser sur ressources affectées (XI)	1 000	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII + X)	461 076	417 612
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + XI)	448 956	409 988
EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	12 120	7 623

Evaluation des contributions volontaires en nature

PRODUITS	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Bénévolat	58 555	59 744
Prestations en nature	50 534	50 534
Dons en nature		
TOTAL	109 089	110 278

CHARGES	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	50 534	50 534
Personnel bénévole	58 555	59 744
TOTAL	109 089	110 278



REGLES ET METHODES COMPTABLES

Conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement 2014-03 du 5 juin 2014 relatif à la réécriture du plan comptable général.

Il a également été fait application des dispositions particulières résultant du règlement 1999-01 du Comité de la Réglementation Comptable du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Événements postérieurs à la clôture - conséquences de la crise sanitaire COVID-19

Les mesures de contrainte décidées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au Coronavirus impliquent des conséquences pour les associations, notamment financières d'une ampleur inédite. À ce jour, leur impact est difficilement prévisible, compte tenu des incertitudes pesant sur la durée des mesures de restrictions en cours, mais également des modalités et conditions de sortie de cette crise.

Concernant notre association, du fait des mesures de l'arrêté du 14 mars 2020 visant la fermeture des établissements recevant du public, nous avons été conduits à limiter ou stopper une partie de nos activités.

Compte tenu de la date de ces événements, sans lien direct prépondérant avec la situation à la clôture de l'exercice 2019, nous avons établi les comptes sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté sans prendre en compte, dans la valorisation de nos actifs et passifs, les incidences potentielles liées à ces événements.

Toutefois, compte tenu du contexte décrit ci-avant, il se peut que des effets négatifs, à court ou moyen terme, puissent affecter notre activité et notre trésorerie et impacter notre continuité d'exploitation au titre de l'exercice 2020.



Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

- Logiciels : 3 ans,
- Matériel et outillage : de 3 à 10 ans,
- Installations générales : de 3 à 5 ans,
- Matériels de transport : 4 ans,
- Matériel de bureau et matériel informatique, mobilier : 3 à 5 ans.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont enregistrées dans le compte 131000 "Subvention d'investissement" affectées à des biens non renouvelables, avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens.

La quote part affectée au résultat est reprise en compte 777000.

Le solde disponible au 31/12/2019 s'élève à 9.521,10 euros.

Ces subventions d'investissement concernent :

- des fonds reçus en 2016 et 2018 pour 17.600 euros pour l'acquisition d'un véhicule. Le véhicule a été acquis en début d'année 2018.
- des fonds reçus en 2016 pour 5.420 euros pour l'acquisition de matériel informatique.

Provision pour risques

Une provision pour litige prud'homal a été constituée à la clôture du 31 décembre 2019 à hauteur de 32.185,38 euros. La décision a été rendue en janvier 2020.



Engagements de départ à la retraite

Les engagements de l'association en matière d'indemnités de départ à la retraite ont été constatés par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de l'association (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel,
- données spécifiques à l'association (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 1 %.

La somme ainsi obtenue, majorée des charges patronales, est estimée à 5.652 euros au 31 décembre 2019.

Ces engagements ne sont pas couverts par une assurance spécifique.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés de l'exercice s'élèvent à 1.000 euros. Ils correspondent à des fonds reçus d'ENEDIS pour un projet devant se dérouler sur 2020.

Produits constatés d'avance

La partie du produit des activités comptabilisées dans l'exercice mais concernant une période postérieure à la date de clôture, est comptabilisée en produits constatés d'avance pour un montant de 63.596,86 euros.

Informations requises par l'articles R. 123-198-9° du Code de Commerce

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 2.520 euros T.T.C.

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 5.838 heures consacrées par les bénévoles.

La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire du SMIC de 10,03 euros donne un montant de 58.555,14 euros.

L'association bénéficie d'une mise à disposition de locaux de la part de la commune. La valorisation de cette mise à disposition et des charges supplétives s'y rapportant par la mairie n'a pas pu être valorisée pour 2019.

La dernière estimation transmise pour la valorisation des charges supplétives est celle de l'année 2018. Elle s'élevait à 50.534 euros.

Rémunération des cadres dirigeants

Le montant total des rémunérations pour l'exercice 2019 des trois plus hauts cadres dirigeants dans l'association, composées uniquement de membres bénévoles du Conseil d'Administration, est de 0 euro.

Régime fiscal

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.



Etat des immobilisations

Cadre A		Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		4 347		
TOTAL		4 347		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.				
Installations techniques, matériel et outillages ind.		46 380		
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers		4 306		
Mat. de transport		23 790		
Mat. de bureau et info., mobilier		24 099		
Emballages récupérables et divers		9 517		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		108 092		
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		6 100		4 000
TOTAL		6 100		4 000
TOTAL GENERAL		118 539		4 000

Cadre B	Diminutions		Valeur brute des immo en fin d'exercice	Réévaluation, légale ou eval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immo en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			4 347	
TOTAL			4 347	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gales., agencts. et aménagt. const				
Installations techniques, matériel et outillages ind.			46 380	
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers			4 306	
Mat. de transport			23 790	
Mat. de bureau et info., mobilier			24 099	
Emballages récupérables et divers			9 517	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			108 092	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			6 100	4 000
TOTAL			6 100	4 000
TOTAL GENERAL			6 100	116 439

AUDIT PASCAL PREVET

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble



Etat des amortissements

Situation et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'étab. et développement				
Autres postes d'immo. incorp.	4 085	262		4 347
	4 085	262		4 347
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Ins. gales., agents. et aménag. des constr.				
Inst. techniques, mat. et outillage indust.	44 239	1 003		45 242
Inst. gales., agenc. et aménagements divers	4 292	15		4 306
Matériel de transport	4 973	5 948		10 920
Mat. de bureau et informatique, mobilier	21 910	829		22 739
Emballages récup. et divers	8 744	773		9 517
	84 158	8 567		92 725
TOTAL GENERAL	88 243	8 829		97 072

Immobilisations amortissables	Ventil. mouvements provision amortissements dérogatoires						Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	DOTATIONS			REPRISES			
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'étab. et développement (I)							
Autres postes d'immo. incorp. (II)							
TOTAL							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gales., agencts. et aménag. des constr.							
Inst. techniques, mat. et outillage indust.							
Inst. gales., agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récup. et divers.							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE		TOTAL GENERAL NON VENTILE			TOTAL GENERAL NON VENTILE		

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices

	Montant net début d'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				



Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Réglementées					
Provisions pour reconstitution des gisements					
Provisions pour investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger av. 01/01/1992					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger apr. 01/01/1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
TOTAL I					
Risques et charges					
Provisions pour litiges	25 000	7 185			32 185
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marché à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions & obligations	1 072	4 580			5 652
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions					
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL II	26 072	11 765			37 837
Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Dépréciations					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations titres mis en équivalence					
Immobilisations titres de participations					
Immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL III					
TOTAL GENERAL (I+II+III)	26 072	11 765			37 837
Dont dotations et reprises : - d'exploitation		4 580			
Dont dotations et reprises : - financières					
Dont dotations et reprises : - exceptionnelles		7 185			
Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation					



Etat des créances

	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	4 000		4 000
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	32 136	32 136	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	800	800	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	32 626	32 626	
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	16 418	16 418	
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)	5 105	5 105	
Charges constatées d'avance	3 631	3 631	
TOTAL	94 716	90 716	4 000
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			



Etat des dettes

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des états de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	12 269	12 269		
Personnel et comptes rattachés	7 242	7 242		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 182	14 182		
Impôts sur les bénéfices	23	23		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	3 747	3 747		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	9 574	9 574		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	63 597	63 597		
TOTAL	110 634	110 634		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

